

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1092

7 juin 2007

### SOMMAIRE

<b>A.B.M. Invest S.A.</b> .....	<b>52375</b>	<b>Lux Konzern S.à.r.l.</b> .....	<b>52374</b>
<b>Algori Holding S.A.</b> .....	<b>52385</b>	<b>LuxResearch S.A.</b> .....	<b>52370</b>
<b>Allco Orion Bravo (Luxembourg) S.à r.l.</b> .....	<b>52398</b>	<b>LuxResearch S.A.</b> .....	<b>52370</b>
<b>Allco Orion Charley (Luxembourg) S.à r.l.</b> .....	<b>52407</b>	<b>LuxResearch S.A.</b> .....	<b>52370</b>
<b>Alternance S.A.</b> .....	<b>52389</b>	<b>Medical Foncier S.A.</b> .....	<b>52371</b>
<b>Astrea Holdings S.A.</b> .....	<b>52380</b>	<b>Montrion S.à r.l.</b> .....	<b>52384</b>
<b>Bairlinvest S.A.</b> .....	<b>52380</b>	<b>Pan European Ventures S.A.</b> .....	<b>52379</b>
<b>B-Lab S.à r.l.</b> .....	<b>52413</b>	<b>Parsector S.A.</b> .....	<b>52380</b>
<b>Claridge S.à.r.l.</b> .....	<b>52379</b>	<b>Parts Investments S.à r.l.</b> .....	<b>52390</b>
<b>Cofidiar S.à r.l.</b> .....	<b>52384</b>	<b>Real Estate Prime S.A.</b> .....	<b>52374</b>
<b>Compagnie Industrielle et Financière des Produits Amylacés</b> .....	<b>52374</b>	<b>Rhyton Holding S.A.</b> .....	<b>52389</b>
<b>Concorde Finance S.A.</b> .....	<b>52391</b>	<b>Rom1 S.A.</b> .....	<b>52392</b>
<b>Efficace S.A.</b> .....	<b>52393</b>	<b>Rom2 S.A.</b> .....	<b>52392</b>
<b>EPI Highgate GP 1 S.à.r.l.</b> .....	<b>52404</b>	<b>Rom Holding S.A.</b> .....	<b>52392</b>
<b>eWitness Sàrl</b> .....	<b>52415</b>	<b>Roseville Invest S.A.</b> .....	<b>52385</b>
<b>Fairdrive S.A.</b> .....	<b>52375</b>	<b>Sermelux S.A. Metal Service Luxembourg</b> .....	<b>52393</b>
<b>Fassa International S.A.</b> .....	<b>52416</b>	<b>Société Immobilière Palmandaise S.A.</b> ...	<b>52416</b>
<b>Foyer Asset Management S.A.</b> .....	<b>52413</b>	<b>Stavan Investments S.A.</b> .....	<b>52371</b>
<b>Gekoq S.A.</b> .....	<b>52375</b>	<b>Submarine Wells Investment Holdings S.A.</b> .....	<b>52385</b>
<b>Greenlease</b> .....	<b>52370</b>	<b>Tamweelview Listed Securities Holdings S. à r. l.</b> .....	<b>52380</b>
<b>Holding BEV S.A.</b> .....	<b>52391</b>	<b>T.C.G. Gestion S.A.</b> .....	<b>52390</b>
<b>IFP Investment Management S.A.</b> .....	<b>52381</b>	<b>TF Group Holding S.A.</b> .....	<b>52381</b>
<b>ILU</b> .....	<b>52389</b>	<b>Tropical Investors S.A.</b> .....	<b>52379</b>
<b>ING Belgium International Finance S.A.</b> .....	<b>52371</b>	<b>Valtar Investissements S.A.</b> .....	<b>52370</b>
<b>ING Lease Luxembourg</b> .....	<b>52371</b>	<b>Valtar Investissements S.A.</b> .....	<b>52370</b>
<b>International Gears Company</b> .....	<b>52390</b>	<b>Valtar Investissements S.A.</b> .....	<b>52370</b>
<b>Jetix Europe Properties S.à.r.l.</b> .....	<b>52393</b>	<b>Vehuhiah S.A.</b> .....	<b>52384</b>
<b>Kiekert Luxco S.à r.l.</b> .....	<b>52386</b>	<b>WCC Plauen S.à r.l.</b> .....	<b>52416</b>
<b>Lux Gest Asset Management S.A.</b> .....	<b>52397</b>	<b>Wetra Sàrl</b> .....	<b>52416</b>
		<b>Winward International S.A.</b> .....	<b>52379</b>

**LuxResearch S.A., Société Anonyme,**

(anc. Valtar Investissements S.A.).

Siège social: L-1528 Luxembourg, 22, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 66.072.

Le bilan de la société au 30 novembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2007.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2007051135/2336/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2007, réf. LSO-CD04188. - Reçu 16 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070050634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2007.

---

**LuxResearch S.A., Société Anonyme,**

(anc. Valtar Investissements S.A.).

Siège social: L-1528 Luxembourg, 22, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 66.072.

Le bilan de la société au 30 novembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2007.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2007051138/2336/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2007, réf. LSO-CD04194. - Reçu 16 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070050637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2007.

---

**LuxResearch S.A., Société Anonyme,**

(anc. Valtar Investissements S.A.).

Siège social: L-1528 Luxembourg, 22, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 66.072.

Le bilan de la société au 30 novembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2007.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2007051140/2336/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2007, réf. LSO-CD04199. - Reçu 16 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070050640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2007.

---

**Greenlease, Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 22.009.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2007.

I. Lentz  
*Chef de Service*

Référence de publication: 2007051149/4969/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2007, réf. LSO-CD03857. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070050600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2007.

---

**ING Belgium International Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 49.080.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2007.

I. Lentz  
*Chef de Service*

Référence de publication: 2007051151/1275/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2007, réf. LSO-CD03438. - Reçu 98 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070050604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2007.

---

**ING Lease Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 31.049.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2007.

I. Lentz  
*Chef de Service*

Référence de publication: 2007051153/4969/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2007, réf. LSO-CD03862. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070050613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2007.

---

**Medical Foncier S.A., Société Anonyme,**

(anc. Stavan Investments S.A.).

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 97.498.

L'an deux mille sept, le vingt-sept mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de STAVAN INVESTMENTS S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 97 498,

constituée suivant acte dressé par le notaire soussigné, daté du 6 décembre 2003, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 28 du 9 janvier 2004 (ci-après: «la Société»).

Les statuts de la Société ne furent pas modifiés jusqu'au jour de la présente assemblée générale extraordinaire.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Christel Ripplinger, juriste, demeurant professionnellement à Bertrange.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Marie-Line Schul, juriste, demeurant professionnellement à Bertrange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Pierre Ange, comptable, demeurant professionnellement à Bertrange.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux

représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Décision de modifier la raison sociale de la Société de STAVAN INVESTMENTS S.A. en celle de MEDICAL FONCIER S.A., ce qui induit une modification de l'article premier (1<sup>er</sup>) des statuts de la Société;

2.- Décision de transférer le siège social statutaire et administratif de la Société de Luxembourg-Ville au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange et modification subséquente du premier alinéa de l'article deux (2) des statuts de la Société;

3.- Modification de l'article six (6) des statuts de la Société par l'introduction d'un nouvel alinéa stipulant au cas où la Société ne dispose que d'un actionnaire unique, la Société est gérée par un seul administrateur, lequel article six (6) aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Aussi longtemps que la société ne dispose que d'un actionnaire unique, celui-ci pourra décider que la société est gérée par un seul administrateur étant entendu que, dès qu'il est constaté que la société dispose d'au moins deux actionnaires, les actionnaires devront nommer au moins deux administrateurs supplémentaires. Dans le cas où la société est gérée par un administrateur unique, toute référence faite dans les statuts au conseil d'administration est remplacée par l'administrateur unique. Une entité ou personne morale pourra être nommée comme administrateur de la société à condition qu'une personne physique ait été désignée comme son représentant permanent conformément à la Loi.»

4.- Modification de l'article onze (11) des statuts, lequel article sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 11.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.»

5.- Modification de l'article douze (12) quant à l'engagement de la Société au cas où la Société est gérée par un administrateur unique, lequel article onze (11) sera désormais rédigé comme suit:

« **Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur unique ou encore par la signature individuelle d'un administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs.»

6) Modification de l'article seize (16) des Statuts en remplaçant «un cinquième» par «un dixième» et en introduisant un nouvel alinéa stipulant qu'un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de 10% au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale, lequel article seize (16) sera dorénavant libellé comme suit:

« **Art. 16.** Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième du capital social le demandent.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.»

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier la raison sociale de la Société, de sorte qu'elle continue à exercer ses activités sous le nouveau nom de MEDICAL FONCIER S.A. L'article premier (1<sup>er</sup>) des statuts de la Société est donc à modifier en conséquence et sera désormais rédigé comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>**. Il existe une société anonyme sous la dénomination de MEDICAL FONCIER S.A.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de transférer le siège social statutaire et administratif de la Société de Luxembourg à Bertrange et plus précisément au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

*Troisième résolution*

Afin de refléter la résolution prise ci-avant, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier le premier alinéa de l'article deux (2) des statuts de la Société. L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de donner à ce premier alinéa de l'article DEUX (2) des statuts, la teneur suivante:

« **Art. 2, premier alinéa.** Le siège social de la société est établi à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.»

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'article six (6) des statuts de la Société par l'introduction d'un nouvel alinéa stipulant au cas où la Société ne dispose que d'un actionnaire unique, la Société est gérée par un seul administrateur, lequel article six (6) aura désormais la nouvelle teneur suivante:

« **Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Aussi longtemps que la société ne dispose que d'un actionnaire unique, celui-ci pourra décider que la société est gérée par un seul administrateur étant entendu que, dès qu'il est constaté que la société dispose d'au moins deux actionnaires, les actionnaires devront nommer au moins deux administrateurs supplémentaires. Dans le cas où la société est gérée par un administrateur unique, toute référence faite dans les statuts au conseil d'administration est remplacée par l'administrateur unique. Une entité ou personne morale pourra être nommée comme administrateur de la société à condition qu'une personne physique ait été désignée comme son représentant permanent conformément à la Loi.»

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'article onze (11) des statuts, lequel article sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 11.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.»

*Sixième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'article douze (12) quant à l'engagement de la Société au cas où la Société est gérée par un administrateur unique, lequel article douze (12) sera désormais rédigé comme suit:

« **Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur unique ou encore par la signature individuelle d'un administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs.»

*Septième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'article seize (16) des statuts de la Société, en remplaçant «un cinquième» par «un dixième» et en introduisant un nouvel alinéa stipulant qu'un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de 10% au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale, lequel article seize (16) sera dorénavant libellé comme suit:

« **Art. 16.** Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième du capital social le demandent.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Bertrange (Luxembourg), les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. Ripplinger, M.-L. Schul, P. Angé, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 avril 2007. Relation: EAC/2007/3270. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff. (signé): Oehmen.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007051300/239/140.

(070050796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2007.

---

**Compagnie Industrielle et Financière des Produits Amylacés, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 4.367.

Le bilan au 30 septembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2007.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007051155/550/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2007, réf. LSO-CD00528. - Reçu 24 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070050667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2007.

---

**Lux Konzern S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 80.993.

Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007051159/655/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, réf. LSO-CD01195. - Reçu 20 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070050542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2007.

---

**Real Estate Prime S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 78.301.

Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007051161/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2007, réf. LSO-CC05821. - Reçu 18 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070050548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2007.

---

**A.B.M. Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 37.156.

Les documents de clôture de l'année 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour A.B.M. INVEST S.A.*

AREND &amp; PARTNERS S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007051162/568/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2007, réf. LSO-CD03233. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070050669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2007.

**Fairdrive S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 78.605.

Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007051163/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, réf. LSO-CD01200. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070050550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2007.

**Gekoq S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 126.593.

## STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-huit mars.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

OPTICORP S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen (R.C.S. Luxembourg B 49.999),

ici représentée par Monsieur Patrick Aflalo, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, sur base d'un pouvoir spécial donnée le 27 mars 2007, qui restera annexé aux présentes.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup> . Dénomination, Siège social, Objet, Durée****Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de GEKOQ S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet l'acquisition et l'aliénation d'avions, de véhicules ainsi que leur exploitation dans les limites des autorisations qui lui seront accordées. La société a en outre pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères.

La société pourra aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société pourra acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle pourra également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société aura pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

## **Titre II. Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

## **Titre III. Administration**

**Art. 6.** En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'«Administrateur Unique») jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'Administrateur Unique, tous ces pouvoirs seront réservés à cet Administrateur Unique.

**Art. 9.** Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

**Art. 12.** La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant aux moins dix pour cent du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

#### **Titre IV. Surveillance**

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

#### **Titre V. Assemblée Générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier jeudi du mois de mai à 9.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

#### **Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII. Dissolution, Liquidation**

**Art. 17.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VIII. Dispositions générales**

**Art. 18.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

##### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2008.

##### *Souscription et Libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, représentée comme mentionnée ci-avant, déclare souscrire les mille (1.000) actions.

Toutes les actions ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

##### *Constataion*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

##### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille huit cents euros (1.800,- EUR).

##### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Le comparant préqualifié, représentant la totalité du capital souscrit et agissant en tant qu'actionnaire unique de la société a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Sont nommés administrateurs:

a) Madame Joëlle Mamane, administrateur de société, née à Fès (Maroc), le 14 janvier 1951, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

b) Madame Marie-Laure Aflalo, administrateur de société, née à Fès (Maroc), le 22 octobre 1966, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

c) Monsieur Tamas Laszlo Rakosi, administrateur de sociétés, né à Budapest, le 23 décembre 1947, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen,

3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

MONTBRUN REVISION S.à r.l., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, R.C. Luxembourg B 67.501.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2012.

5. Le siège social de la société est fixé à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Aflalo, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2007, Relation: LAC/2007/3537. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Fr. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007052273/220/188.

(070052130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

---

**Pan European Ventures S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 38.052.

Le bilan de la société au 31 mars 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007051164/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, réf. LSO-CD01209. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070050561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2007.

---

**Claridge S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 38.115.

Les documents de clôture de l'année 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour CLARIDGE S.à.r.l.*

AREND & PARTNERS S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007051171/568/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2007, réf. LSO-CD03236. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070050673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2007.

---

**Winward International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 69.114.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007051184/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, réf. LSO-CD00956. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070050534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2007.

---

**Tropical Investors S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 97.283.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007051187/1172/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2007, réf. LSO-CD03773. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070050484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2007.

---

**Parsector S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 35.661.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007051188/1172/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2007, réf. LSO-CD03778. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070050486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2007.

---

**Astrea Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 58.712.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007051189/1172/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2007, réf. LSO-CD03781. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070050488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2007.

---

**Bairlinvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 94.272.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2007.

FIDUPAR

Signatures

Référence de publication: 2007051190/1172/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2007, réf. LSO-CD03782. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070050489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2007.

---

**Tamweelview Listed Securities Holdings S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 101.235.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2007.

TAMWEEVIEW LISTED SECURITIES HOLDINGS S.à r.l.

F. W. J. J. Welman

Gérant

Référence de publication: 2007051208/683/16.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2007, réf. LSO-CD04035. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070050573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2007.

**TF Group Holding S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 67.571.

Les comptes annuels au 31 octobre 2006 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007051192/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2007, réf. LSO-CD02673. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070050496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2007.

**IFP Investment Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 126.554.

—  
STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-sept mars.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. La Société de droit Suisse IFP INTERMONEY FINANCIAL PRODUCTS S.A., immatriculée au Registre du Commerce du Canton de Vaud (Suisse) sous le numéro I991/00236, ayant son siège social à CH-1009 Pully (Suisse), 23, Chemin de la Clergère,

2. Monsieur Sylvain Naggar, président et administrateur de sociétés, né à Lausanne (Suisse) le 5 août 1934, résidant à CH-1009 Pully (Suisse), 3, Chemin de Carvalho,

toutes deux représentés par Maître Alexandre Chateaux, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu de deux procurations sous seing privé données le 27 février et le 23 mars 2007.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de IFP INVESTMENT MANAGEMENT S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** L'objet de la société est la constitution, l'administration et la gestion d'un ou de plusieurs fonds communs de placement ou SICAV (les «Fonds») pour le compte de leurs copropriétaires, et l'émission de certificats ou de confirmations représentant ou documentant des parts de copropriété indivises dans ces Fonds.

La société se chargera de toute action en rapport avec l'administration, la gestion et la promotion des Fonds. Elle pourra, pour compte des Fonds, conclure des contrats, acheter, vendre, échanger et délivrer toutes valeurs mobilières, procéder à toutes inscriptions et à tous transferts à son nom et au nom des tiers dans les registres d'actions ou d'obligations de toutes sociétés luxembourgeoises et étrangères; exercer pour le compte des Fonds et des détenteurs de parts

des Fonds tous droits et privilèges, en particulier tous droits de vote attachés aux valeurs mobilières constituant les avoirs des Fonds, cette énumération n'étant pas limitative mais simplement exemplative.

La société pourra exercer toutes activités estimées utiles à l'accomplissement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par le Chapitre 13 de la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif.

**Art. 5.** Le capital social, entièrement libéré, est fixé à cent vingt-cinq mille euros (125.000,- EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR).

Ces actions sont nominatives.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

#### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

**Art. 8.** Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 9.** Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Exceptionnellement le premier administrateur-délégué sera nommé par l'assemblée générale extraordinaire.

**Art. 10.** La société se trouve engagée soit par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement un administrateur délégué, soit par la signature individuelle d'un administrateur délégué auquel ce pouvoir a été conféré.

**Art. 11.** La surveillance et la révision des comptes de la société est confiée à un réviseur d'entreprise assermenté au Grand-Duché de Luxembourg, nommé par le Conseil d'administration.

#### **Année sociale - Assemblée Générale**

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 13.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 14.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire et/ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

**Art. 15.** L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 16.** L'assemblée générale nomme les dirigeants de la société de gestion. Ces derniers sont d'un même niveau hiérarchique, et encourent une responsabilité solidaire quant à l'exercice de leurs fonctions au sein de la société de gestion.

Les dirigeants exercent leurs fonctions dans le respect des intérêts des investisseurs. Il leur est notamment possible à ce titre de donner à tout moment des instructions supplémentaires à quelque entreprise déléguée que ce soit, ainsi que de retirer immédiatement tout mandat délivré par la société à quelque personne physique ou morale que ce soit.

**Art. 17.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier jour du mois de juin à 11.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 18.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectifs, ainsi que leurs modifications ultérieures respectives, trouveront respectivement application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2008.

#### *Souscription - Libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1. IFP INTERMONEY FINANCIAL PRODUCTS S.A., précitée . . . . .	12.499
2. Monsieur Sylvain Naggar, précité . . . . .	<u>1</u>
Total: actions . . . . .	12.500

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèce, de sorte que la somme de cent vingt-cinq mille euros (125.000,- EUR) se trouve maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

#### *Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution s'élève approximativement à trois mille six cents euros (3.600,- EUR).

#### *Assemblée Générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à cinq, et celui des réviseurs d'entreprise à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
  - Monsieur Sylvain Naggar, préqualifié,
  - Madame Pamela Zell, administrateur de sociétés, née le 30 décembre 1966 à Athènes (Grèce), résidant à CH-1110 Morges (Suisse), 56, rue de Lausanne.
  - Monsieur Frédéric Weinberg, administrateur de sociétés, né le 2 avril 1964 à Metz (France), résidant à CH-1095 Lutry (Suisse), 1, rue des Halles,
  - Monsieur Jean-Louis Jacquinod, cadre dirigeant, né le 23 août 1948 à Menthon-Saint-Bernard (France), résidant à CH-1295 Tannay (Suisse), 16, chemin de la Dôle,
  - Monsieur Nicolaus Bocklandt, cadre dirigeant et administrateur de sociétés, né le 25 novembre 1956 à Manfeld (Belgique), résidant professionnellement à L-1030 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
- 3.- Sont appelés aux fonctions d'administrateur-délégué:
  - Monsieur Sylvain Naggar, préqualifié,
  - Madame Pamela Zell, préqualifiée,
- 4.- Est appelé aux fonctions de réviseur d'entreprise:
 

La société MAZARS S.A., réviseurs d'entreprises établie et ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10a, rue Henri Schnadt, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 56.248.
- 5.- Les mandats des administrateurs et du réviseur d'entreprise prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille douze.
- 6.- Le siège social est fixé à L-2530 Luxembourg, 10, rue Henri Schnadt.
- 7.- Est appelé aux fonctions de dirigeant:
  - Monsieur Jean-Louis Jacquinod, préqualifié.

8.- Est appelé aux fonctions de dirigeant adjoint:

- Monsieur Nicolaus Bocklandt, préqualifié.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en têtes des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: A. Chateaux, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2007, Relation: LAC/2007/3517. — Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007052306/220/149.

(070052041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

---

**Cofidiar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 42.165.

Les documents de clôture de l'année 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour COFIDIAR S.à r.l.*

AREND & PARTNERS S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007051198/568/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2007, réf. LSO-CD03242. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070050675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2007.

---

**Montrion S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

Siège social: L-7535 Mersch, 18, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 29.157.

Les documents de clôture de l'année 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour MONTRION S.à r.l.*

AREND & PARTNERS S.à r.l.

N. Arend

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2007051199/568/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2007, réf. LSO-CD03243. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070050676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2007.

---

**Vehuhiah S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 51.455.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2007.

Pour *VEHUIAH S.A.*  
EXPERTA LUXEMBOURG  
L. Heck / S. Wallers

Référence de publication: 2007051200/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2007, réf. LSO-CD03057. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070050563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2007.

---

**Roseville Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 109.502.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2007.

Pour *ROSEVILLE INVEST S.A.*  
EXPERTA LUXEMBOURG  
L. Heck / S. Wallers

Référence de publication: 2007051202/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2007, réf. LSO-CD03065. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070050565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2007.

---

**Algori Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 40.044.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2007.

Pour *ALGORI HOLDING S.A.*  
EXPERTA LUXEMBOURG  
L. Heck / S. Wallers

Référence de publication: 2007051203/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2007, réf. LSO-CD03069. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070050566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2007.

---

**Submarine Wells Investment Holdings S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 102.250.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2007.

Pour *SUBMARINE WELLS INVESTMENT HOLDINGS S.A.*  
EXPERTA LUXEMBOURG  
L. Heck / S. Wallers

Référence de publication: 2007051204/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2007, réf. LSO-CD03070. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070050567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2007.

---

**Kiekert Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 425.000,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 122.405.

In the year two thousand and six, on the twelfth day of December.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) ALEXANDRA GLOBAL MASTER FUND LTD., a limited company organized and existing under the laws of the British Virgin Islands, with its registered office at Citco Building, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, and registered with the Registrar of Companies of the British Virgin Islands under number 473162;

2) BlueBay HIGH YIELD INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.à r.l., a société à responsabilité limitée organized and existing under the laws of Luxembourg, with its registered office at 20, rue de la Poste, L-2364 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register under number B 105398;

3) ELQ INVESTORS LTD., a private limited company organized and existing under the laws of England, with its registered office at Peterborough Court, 133 Fleet Street, London EC4A 2BB, England and registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number 4762058;

4) MORGAN STANLEY & CO. INTERNATIONAL LIMITED, a private limited company organized and existing under the laws of England, with its registered office at 25, Cabot Square, Canary Wharf, London E14 4QA, England, and registered with the Companies Registration Office of Cardiff under number 2068222;

5) NIBC BANK N.V., a public limited liability company organized and existing under the laws of The Netherlands, with its registered office at Carnegieplein 4, 2517 KJ, The Hague, The Netherlands, and registered with the Chambers of Commerce of The Hague under number 27032036; and

6) SPCP LUXEMBOURG S.à r.l., a société à responsabilité limitée organized and existing under the laws of Luxembourg, with its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, and registered with the Trade and Companies Register under number B 114380,

all duly represented by Saskia Konsbruck, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of proxies given on 11 December 2006.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxy holder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all the shareholders of KIEKERT LUXCO S.à r.l., a société à responsabilité limitée, (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, registration with the Luxembourg Trade and Companies' Register pending, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 29 November 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing parties have required the undersigned notary to state his declarations as follows:

I. That the agenda of the meeting is the following:

1) Increase of the share capital of the Company by an amount of one hundred seventy thousand euros (EUR 170,000.-) to bring it from its current amount of two hundred fifty five thousand euros (EUR 255,000.-) to four hundred twenty-five thousand euros (EUR 425,000.-) through the issuance of six thousand eight hundred (6,800) new shares having a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each;

2) Amendment of article 6 first paragraph of the articles of incorporation of the Company;

3) Amendment of the second last sentence of article 12;

4) Miscellaneous.

II. That the entire share capital being represented at the present meeting and the shareholders represented declaring that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

*First resolution*

The general meeting resolves to increase the Company's share capital from its current amount of two hundred fifty five thousand euros (EUR 255,000.-) to four hundred twenty five thousand euros (EUR 425,000.-) through the issuance of six thousand eight hundred (6,800) new shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

The new shares are subscribed as follows:

(1) five thousand one hundred (5,100) shares are subscribed by BlueBay HIGH YIELD INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.à r.l., prequalified, for a total subscription price of fourteen million eight hundred eight thousand seven hundred fifty euros (€ 14,808,750.-), allocated as follows:

- one hundred twenty-seven thousand five hundred euros (€ 127,500.-) shall be allocated to the share capital; and

- fourteen million six hundred eighty-one thousand two hundred fifty euros (€ 14,681,250.-) shall be allocated to the reserve account; and

(2) one thousand seven hundred (1,700) shares are subscribed by MORGAN STANLEY & CO. INTERNATIONAL LIMITED, prequalified, for a total subscription price of four million nine hundred thirty-six thousand two hundred fifty euros (€ 4,936,250.-), allocated as follows:

- forty two thousand five hundred euros (€ 42,500.-) shall be allocated to the share capital; and

- four million eight hundred ninety three thousand seven hundred fifty euros (€ 4,893,750.-) shall be allocated to the reserve account.

The entirety of the new shares so subscribed has been paid up by a contribution in cash, as has been proved to the notary.

The general meeting resolves to authorise Mr Pierre Beissel or Ms Saskia Konsbruck, all lawyers and residing in Luxembourg, acting individually, to make the appropriate amendments in the shareholders' register of the Company in order to reflect the abovementioned capital increase.

#### *Second resolution*

As a consequence, the general meeting resolves that article 6, first paragraph of the Company's articles of association shall now read as follows:

« **Art. 6.** The Company's share capital is set at four hundred twenty-five thousand euros (EUR 425,000.-) represented by seventeen thousand (17,000) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25. -) each. All shares shall be and remain in registered form.»

#### *Third resolution*

The general meeting resolves to amend the second last sentence of article 12 of the Company's articles of association to read as follows:

« **Art. 12.** Where the number of Major Shareholder Nominees is less than six (6), the Chairman of the Board shall notify the shareholders of such fact, specifying that each shareholder shall have the right to nominate one (1) candidate to stand for election to the Board of Managers.»

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately two hundred and five thousand euros.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a German version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

#### **Es folgt die deutsche Übersetzung des englischen Textes:**

Im Jahre zweitausendsechs, den zwölften Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Maître Joseph Elvinger mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Sind erschienen:

1) ALEXANDRA GLOBAL MASTER FUND LTD., eine limited company nach dem Recht der British Virgin Islands mit Sitz in Citco Building, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, eingetragen beim Registrar of Companies of the British Virgin Islands unter Nummer 473162;

2) BlueBay HIGH YIELD INVESTMENTS (LUXEMBURG) S.à r.l., eine société à responsabilité limitée nach luxemburgischem Recht mit Sitz in 20, rue de la Poste, L-2364 Luxembourg, eingetragen im Handelsregister unter Nummer B 105398;

3) ELQ INVESTORS LTD., eine private limited company nach englischem Recht, mit Sitz in Peterborough Court, 133 Fleet Street, London EC4A 2BB, eingetragen beim Registrar of Companies for England and Wales unter Nummer 4762058 (ELQ),

4) MORGAN STANLEY & CO. INTERNATIONAL LIMITED, eine private limited company nach englischem Recht mit Sitz in 25, Cabot Square, Canary Wharf, London E14 4QA, England, eingetragen im Companies Registration Office of Cardiff unter Nummer 2068222;

5) NIBC BANK N.V., eine public limited liability company nach niederländischem Recht mit Sitz in Carnegieplein 4, 2517KJ's-Gravenhage/Den Haag, eingetragen in das Handelsregister von Den Haag unter Nummer 27032036; sowie

6) SPCP LUXEMBOURG S.à r.l., eine société à responsabilité limitée nach luxemburgischem Recht mit Sitz in 20, rue de la Poste, L-2346 Luxemburg, eingetragen in das Handelsregister unter Nummer B 114380.

Alle wirksam vertreten durch Frau Saskia Konsbruck, Rechtsanwältin, wohnhaft in Luxemburg, durch privatschriftliche Vollmachten, erteilt am 11. Dezember 2006.

Diese Vollmachten sind nach Zeichnung ne varietur durch die Bevollmächtigte und den unterzeichneten Notar der gegenwärtigen Urkunde als Anlage beigefügt um mit derselben registriert zu werden.

Die erschienenen Parteien sind alle Gesellschafter von KIEKERT LUXCO S.à r.l. (die «Gesellschaft»), einer société à responsabilité limitée mit Sitz in L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, noch nicht eingetragen beim Luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister, gegründet am 29. November 2006 gemäß einer Urkunde des Notars Maître Joseph Elvinger, noch nicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations veröffentlicht.

Die erschienenen Parteien haben den Notar gebeten, Ihre Erklärungen wie folgt widerzugeben:

I. Dass die Tagesordnung der Versammlung die folgende ist:

1. Erhöhung des Gesellschaftskapitals um einen Betrag von einhundertsechzigtausend Euro (EUR 170.000,-) von seinem derzeitigen Betrag von zweihundertfünfundfünfzigtausend Euro (EUR 255.000,-) auf einen Betrag von vierhundertfünfundzwanzigtausend Euro (EUR 425.000,-) durch die Ausgabe von sechstausendachthundert (6.800) neuen Gesellschaftsanteilen mit einem Nennwert von fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-).

2. Änderung von Artikel 6 erster Absatz der Satzung der Gesellschaft

3. Änderung des vorletzten Satzes von Artikel 12 erster Absatz der Satzung der Gesellschaft.

4. Verschiedenes

II. Dass das gesamte Gesellschaftskapital in der derzeitigen Versammlung vertreten ist und dass die vertretenen Gesellschafter erklären, dass sie von der Versammlung und der Tagesordnung vor der vorliegenden Versammlung rechtmäßig informiert wurden, so dass keine Einberufungsschreiben notwendig waren.

#### *Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt das Gesellschaftskapital von seinem derzeitigen Betrag von zweihundertfünfundfünfzigtausend Euro (EUR 255.000,-) auf einen Betrag von vierhundertfünfundzwanzigtausend Euro (EUR 425.000,-) durch die Ausgabe von sechstausendachthundert (6.800) neuen Gesellschaftsanteilen mit einem Nennwert von fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-) zu erhöhen.

Die sechstausendachthundert (6.800) neuen Gesellschaftsanteile sind wie folgt gezeichnet:

- fünftausendeinhundert (5.100) Gesellschaftsanteile sind von BlueBay HIGH YIELD INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.à r.l., vorbezeichnet, für einen Gesamtzeichnungspreis von vierzehn Millionen achthundertachttausend siebenhundertfünfzig Euro (€ 14.808.750,-), der wie folgt verteilt wurde:

- einhundertsebenundzwanzigtausendfünfhundert Euro (€ 127.500,-) wurden an das Gesellschaftskapital verteilt, und

- vierzehn Millionen sechshunderteinundachtzigtausendzweiundfünfzig Euro (€ 14.681.250,-) wurden an die Rücklage verteilt;

- eintausendsiebenhundert (1.700) Gesellschaftsanteile sind von MORGAN STANLEY & CO. INTERNATIONAL LIMITED, vorbezeichnet, für einen Gesamtzeichnungspreis von vier Millionen neunhundertsechsdreißigtausendzweiundfünfzig Euro (€ 4.936.250,-) gezeichnet, der wie folgt verteilt wurde:

- zweiundvierzigtausendfünfhundert Euro (€ 42.500,-) wurden an das Gesellschaftskapital verteilt, und

- vier Millionen achthundertdreiundneunzigtausendsiebenhundertfünfzig Euro (€ 4.893.750,-) wurden an die Rücklage verteilt.

Die gezeichneten Gesellschaftsanteile sind durch eine Bareinlage bezahlt worden, wie es dem Notar nachgewiesen wurde.

Die Generalversammlung beschließt Herrn Pierre Beissel oder Saskia Konsbruck, alle Rechtsanwälte mit Wohnsitz in Luxemburg, zu ermächtigen, die erforderlichen Änderungen im Gesellschafterregister vorzunehmen, um die oben genannte Kapitalerhöhung widerzuspiegeln.

#### *Zweiter Beschluss*

Demzufolge beschließt die Generalversammlung Artikel 6, erster Absatz der Satzung der Gesellschaft wie folgt zu ändern:

« **Art. 6.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt vierhundertfünfundzwanzigtausend Euro (EUR 425.000,-), aufgeteilt in siebzehntausend (17.000) Anteile mit einem Nennwert von jeweils fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-). Alle Anteile lauten auf den Namen und werden dies auch bleiben.»

#### *Dritter Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt den vorletzten Satz von Artikel 12 der Satzung wie folgt zu ändern:

« **Art. 12.** Beträgt die Anzahl der Kandidaten der Großgesellschafter weniger als sechs (6), so hat der Vorsitzende die Gesellschafter hierüber mit dem Hinweis in Kenntnis zu setzen, dass jeder Gesellschafter das Recht hat, einen (1) Kandidaten für die Wahl des Geschäftsführerrats zu benennen.»

## Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallen, werden auf zweihundert und fünftausend Euro abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Parteien diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen, welcher dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt ist, hat der Erschienene mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: S. Konsbruck, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2006, vol. 156S, fol. 64, case 4. — Reçu 197.450 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 11. Januar 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007051298/211/181.

(070050940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2007.

---

**Alternence S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 83.019.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007051215/565/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2007, réf. LSO-CD04041. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070050583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2007.

---

**Rhyton Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 66.650.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007051216/565/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2007, réf. LSO-CD04033. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070050584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2007.

---

**ILU, Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 106.033.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2007051217/565/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2007, réf. LSO-CD04028. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070050585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2007.

---

**Parts Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.306.200,00.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 114.898.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007051431/242/13.

(070051409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2007.

---

**International Gears Company, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 24.751.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2007.

Pour INTERNATIONAL GEARS COMPANY S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG

L. Heck / S. Wallers

Référence de publication: 2007051219/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2007, réf. LSO-CD03053. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070050546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2007.

---

**T.C.G. Gestion S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 67.822.

*Extrait des résolutions du Conseil d'administration qui s'est tenu le 28 mars 2007*

Au Conseil d'Administration de T.C.G. GESTION S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

De nommer Candida Gillespie et Mattia Danese en tant que Fondés de Pouvoirs B avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> mars 2007.

De nommer Corinne Muller en tant que Fondée de Pouvoirs B avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2007.

De nommer Davy Beaucé, Laetitia Ambrosi et Martina Schumann en tant que Fondés de Pouvoirs A avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2007.

D'accepter la démission de Alan Botfield en tant que Fondés de Pouvoirs A avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2007.

En conséquence des présentes et des précédentes résolutions et assemblées:

Le Conseil d'Administration est composé de:

- Doeke van der Molen
- Robert Kimmels
- Michel van Krimpen

L'Administrateur délégué est:

- Doeke van der Molen

Les Fondés de Pouvoirs A sont:

- Séverine Canova
- Alexandra Petitjean
- Fabrice Geimer
- Hille-Paul Schut
- Ton Zwart
- Marc Torbick
- Thijs van Ingen
- Mark Beckett
- Laetitia Ambrosi
- Davy Beaucé
- Martina Schumann

Les Fondés de Pouvoirs B sont:

- Gilles Lecomte
- Audrey Raphael
- Valérie Ingelbrecht
- François Cottong
- Jacques de Patoul
- Candida Gillespie
- Mattia Danese
- Corinne Muller

Luxembourg, le 28 mars 2007.

D. van der Molen  
*Administrateur délégué*

Référence de publication: 2007051617/710/48.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2007, réf. LSO-CD02503. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070051448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2007.

---

**Holding BEV S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 66.094.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2007.

*Pour HOLDING BEV S.A.*  
EXPERTA LUXEMBOURG  
L. Heck / S. Wallers

Référence de publication: 2007051223/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2007, réf. LSO-CD03028. - Reçu 24 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070050553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2007.

---

**Concorde Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 112.445.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2007.

Pour *CONCORDE FINANCE S.A.*  
EXPERTA LUXEMBOURG  
L. Heck / S. Wallers

Référence de publication: 2007051224/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2007, réf. LSO-CD03036. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070050554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2007.

---

**Rom Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R.C.S. Luxembourg B 109.702.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2007.  
Pour *ROM HOLDING S.A.*  
EXPERTA LUXEMBOURG  
L. Heck / S. Wallers

Référence de publication: 2007051225/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2007, réf. LSO-CD03040. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070050556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2007.

---

**Rom2 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R.C.S. Luxembourg B 109.771.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2007.  
Pour *ROM2 S.A.*  
EXPERTA LUXEMBOURG  
L. Heck / S. Wallers

Référence de publication: 2007051226/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2007, réf. LSO-CD03044. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070050557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2007.

---

**Rom1 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R.C.S. Luxembourg B 109.724.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2007.  
Pour *ROM1 S.A.*  
EXPERTA LUXEMBOURG  
L. Heck / S. Wallers

Référence de publication: 2007051227/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2007, réf. LSO-CD03047. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070050559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2007.

---

**Efficace S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R.C.S. Luxembourg B 18.914.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2007.  
Pour EFFICACE S.A.  
EXPERTA LUXEMBOURG  
L. Heck / S. Wallers

Référence de publication: 2007051228/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2007, réf. LSO-CD03054. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070050562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2007.

**Jetix Europe Properties S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 62.500.000,00.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R.C.S. Luxembourg B 72.308.

Les comptes annuels au 30 septembre 2004 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2007.  
Signature  
Gérant

Référence de publication: 2007051232/556/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2007, réf. LSO-CD03256. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070050524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2007.

**Sermelux S.A. Metal Service Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.  
R.C.S. Luxembourg B 16.923.

L'an deux mille sept, le huit mars.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SERMELUX S.A. METAL SERVICE LUXEMBOURG, ayant son siège social à L-8287 Kehlen, Zone Industrielle,

constituée suivant acte reçu par Maître Francis Kessler alors notaire de résidence à Rambrouch, le 24 août 1979, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 278 du 29 novembre 1979,

dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 8 juillet 1994, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 466 du 18 novembre 1994,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B, numéro 16.923.

L'assemblée est ouverte à 17.00 heures sous la présidence de Madame Myriam Wengler, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg-Eich.

qui désigne comme secrétaire Monsieur Max Mayer, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg-Eich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frank Nimax, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Kehlen.

Le bureau ainsi constitué, Madame le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

- 1.- Constat de la conversion du capital social de 60.000.000,- LUF en 1.487.361,15 EUR (cours de conversion officiel).
- 2.- Augmentation du capital social à 1.500.000,- EUR par incorporation de réserves accumulées pour un montant total de 12.638,85 EUR.
- 3.- Suppression de 58.500 actions pour diminuer le nombre d'actions de 60.000 à 1.500 actions et fixation de la valeur nominale à 1.000,- EUR par action
- 4.- Modification de la durée de la société.
- 5.- Reformulation de l'objet social, insertion d'un capital autorisé, avec refonte de statuts afin de refléter les modifications repris ci-dessus et d'adapter les statuts de la société aux modifications qu'a subi la loi sur les sociétés commerciales.
- 6.- Divers.

II.- Que les actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent étant indiqué sur une liste de présence lesquels après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée Générale constate la conversion du capital social de soixante millions de Francs Luxembourgeois (60.000.000,- LUF) en un million quatre cent quatre-vingt-sept mille trois cent soixante-et-un virgule quinze euros (1.487.361,15 EUR) (cours de conversion officiel) et d'augmenter le capital social à un million cinq cent mille Euros (1.500.000,-EUR), moyennant incorporation de réserves accumulées d'un montant total de douze mille six cent trente-huit virgule quatre-vingt-cinq euros (12.638,85 EUR).

*Libération de l'augmentation de capital*

La libération a eu lieu moyennant incorporation des bénéfices reportés à concurrence de douze mille six cent trente-huit virgule quatre-vingt-six euros (12.638,86 EUR).

Ainsi que ces bénéfices résultent du bilan de l'exercice 2005 dûment approuvé et dont la disponibilité a été certifiée par le conseil d'administration.

La déclaration afférente du conseil d'administration, restera, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée au présent acte.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de réduire de cinquante-huit mille cinq cents (58.500) le nombre d'actions existantes à mille cinq cents (1.500) actions et avec une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) par action à répartir au pro rata des actions anciennement détenues par chacun des actionnaires.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de fixer la durée de la société à une durée indéterminée.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide d'élargir l'objet social, d'insérer un capital autorisé et la refonte complète des statuts afin de refléter les changements repris ci-dessus et d'adapter les statuts aux différents changements de la loi sur les sociétés commerciales pour leur donner la teneur suivante:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de SERMELUX S.A. METAL SERVICE LUXEMBOURG.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la commune de Kehlen.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objets:

(1) - la conception, l'achat, la vente, la location, la représentation, la promotion et la mise en valeur de toutes sortes d'immeubles, notamment dans la branche de constructions métalliques.

- tous les travaux de calorifugeage, d'isolation thermique et acoustique, de travaux d'étanchéité, de confection de chapes flottantes, de façades et d'imperméabilisation,

- le montage et transport d'éléments préfabriqués et la pose et transport de pierres naturelles;

(2) - l'établissement d'études, de calculs, de plans et de schémas; la production, la fabrication, l'assemblage, la transformation et le transport de toutes les matières métalliques ou non,

- l'importation et l'exportation, la commercialisation, le montage et l'entretien et le transport de produits de fermeture de bâtiment, de construction métalliques et de murs- rideaux en aluminium.

(3) - l'exploitation de stations services avec la conception, l'achat, la vente, la location, la représentation, la promotion et la mise en valeur et le remorquage respectivement le transport de véhicules automoteurs et d'accessoires;

(4) - la société a en outre pour objet la conception, l'achat, la vente, la location, la représentation, la promotion et la mise en valeur, le remorquage respectivement le transport de machines (et accessoires) forestières, agricoles et de jardinage,

- la société a également pour objet l'exécution de travaux forestiers;

- la prestation de services techniques, industriels, artisanaux, commerciaux et administratifs pour toutes les activités listées du point 1 à 4.

- la société peut se livrer à toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières pouvant être directement ou indirectement en rapport avec l'objet social précité et pouvant en faciliter l'exploitation ou le développement.

- toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra également accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition, la gestion et la vente, sous quelque forme que ce soit, de tous biens mobiliers ou immobiliers situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à un million cinq cent mille Euros (1.500.000,- EUR) représenté par mille cinq cents (1.500) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de trois millions d'euros (3.000.000,- EUR) qui sera représenté par 3.000 (trois mille) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 8 mars 2012, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou

même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions toutefois en réservant aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

### Administration - Surveillance

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de réviseur(s) d'entreprises est fixée par l'assemblée générale.

### Assemblée générale

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 1<sup>er</sup> lundi du mois de mai à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) réviseur(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

#### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 18.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) réviseur(s).

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

#### **Disposition générale**

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à heures.

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 1.500,-EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Wengler, M. Mayer, F. Nimax, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2007. Relation: LAC/2007/2156. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 23 mars 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2007051311/206/230.

(070050608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2007.

---

#### **Lux Gest Asset Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 30.338.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUX GEST ASSET MANAGEMENT  
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE  
Banque Domiciliaire  
M. Bus / C. Unsen

Référence de publication: 2007051235/24/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2007, réf. LSO-CD03593. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070050530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2007.

---

**Allco Orion Bravo (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 126.030.

—  
In the year two thousand and seven, on the twenty-eighth of February.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

There appeared:

The private limited company ALLCO LUXEMBOURG PROPERTY HOLDING S.à r.l., with registered office at L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet, in course of registration at the Luxembourg Trade and Companies Register,

here represented by Mr. David Sana, maître en droit, professionally residing at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed ne varietur by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing party, represented by Mr. David Sana, pre-named, requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited company, («société à responsabilité limitée»), as follows:

**Art. 1.** There is hereby established a private limited company («société à responsabilité limitée») which will be governed by the laws in force, namely the Companies' Act of August 10, 1915 and by the present articles of association.

**Art. 2.** The company's name is ALLCO ORION BRAVO (LUXEMBOURG) S.à r.l.

**Art. 3.** The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

**Art. 4.** The registered office of the company is established in Luxembourg.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for the amendments of the articles of association.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

**Art. 5.** The company is established for an unlimited duration.

**Art. 6.** The corporate capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) sharequotas of twenty five Euro (EUR 25.-) each.

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended law concerning trade companies are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract

between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own sharequotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

**Art. 7.** The sharequotas are indivisible with respect to the company, which recognizes only one owner per sharequota. If a sharequota is owned by several persons, the company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the company the owner of the sharequota. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the sharequotas encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

**Art. 8.** The transfer of sharequotas inter vivos to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital. The transfer of sharequotas mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the sharequotas are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

**Art. 9.** Apart from its capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the company with respect to the advance and interests accrued thereon.

**Art. 10.** The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the company. In case of the death of a shareholder, the company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

**Art. 11.** The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the company nor interfere in any manner in the management of the company.

They have to refer to the company's inventories.

**Art. 12.** The company is managed and administered by one or more managers, whether shareholders or third parties. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of the category A and manager(s) of the category B.

The mandate of manager is entrusted to him/them until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

In case of a single manager, the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the sole signature of the manager.

In case of plurality of managers, the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the joint signatures of a manager of the category A together with a manager of the category B.

The board of managers can deliberate or act validly only if a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the company's transactions and to represent the company in and out of court.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

**Art. 13.** No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

**Art. 14.** The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

**Art. 15.** The company's financial year runs from the first of January to the thirty first of December of each year.

**Art. 16.** Each year, as of the thirty-first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

**Art. 17.** Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

**Art. 18.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company. Each year five percent (5 %) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10 %) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

**Art. 19.** In the event of the dissolution of the company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the company's liquidation is closed, the company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the sharequotas they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

**Art. 20.** With respect to all matters not provided for by these articles of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.

**Art. 21.** Any litigation which will occur during the liquidation of the company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the company, will be settled, insofar as the company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

#### *Transitory dispositions*

The first fiscal year will begin now and will end on December 31, 2007.

#### *Subscription and payment*

The articles of association having thus been established, the appearing party, duly represented, declares to subscribe all the five hundred (500) sharequotas with a par value of twenty five Euro (EUR 25.-) each.

All the five hundred (500) sharequotas have been paid up in cash to the extent of one hundred percent (100%) so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

#### *Expenses*

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand two hundred and fifty Euro.

#### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the company, the sole shareholder representing the entire corporate capital takes the following resolutions:

#### *First resolution*

The following persons are appointed managers of the company for an indefinite period:

Mr. David Swannell, company director, born in London (United Kingdom), on October 24, 1967, residing professionally at UK-EC4R 1DD London, United Kingdom, 40, Queen Street, manager of the category A;

Mr. André Wierzbicki, company director, born in Sydney (Australia), on September 20, 1973, residing professionally at AUS-2000 NSW, Sydney, Australia, 1, Macquarie Place, manager of the category A;

Mr. Cornelius Martin Bechtel, company director, born in Emmerich (Germany), on March 11, 1968, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, manager of the category B;

Mrs. Virginie Dohogne, private employee, born in Venders (Belgium), on June 14, 1975, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, manager of the category B.

*Second resolution*

The registered office of the company is established in L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary, by his surname, Christian name, civil status and residence, the said attorney signed together with us, the notary, the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt-huit février.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société à responsabilité limitée ALLCO LUXEMBOURG PROPERTY HOLDING S.à r.l, avec siège social à L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet, en voie d'enregistrement au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, ici représentée par Monsieur David Sana, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La comparante, représentée par Monsieur David Sana, pré-nommé, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de ALLCO ORION BRAVO (LUXEMBOURG) S.à r.l.

**Art. 3.** La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la loi modifiée sur les sociétés commerciales sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

**Art. 7.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

**Art. 8.** Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

**Art. 9.** A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

**Art. 12.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composés de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) catégorie B.

Le mandat de gérant lui/leur est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

En cas de gérant unique, la société sera valablement engagée envers les tiers par la seule signature du gérant.

En cas de pluralité de gérants, la société sera valablement engagée envers les tiers par les signatures conjointes d'un gérant de catégorie A ensemble avec un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut également être réuni par conférence téléphonique, par vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication, permettant à tous les participants de s'entendre mutuellement. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, adopter des résolutions par voie circulaire en donnant son accord par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie, ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. L'ensemble de ces documents constituera le procès-verbal justifiant de l'adoption de la résolution.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

**Art. 13.** Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 14.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,

- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

**Art. 15.** L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

**Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

**Art. 18.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 19.** En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

**Art. 21.** Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2007.

#### *Souscription et paiement*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, dûment représentée, déclare souscrire à toutes les cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

Toutes les cinq cents (500) parts sociales ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est dès à présent à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille deux cent cinquante Euros.

#### *Résolutions de l'associée unique*

Immédiatement après la constitution de la société, l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les personnes suivantes sont nommées gérants de la société pour une durée indéterminée:

M. David Swannell, administrateur de société, né à Londres (Royaume-Uni), le 24 octobre 1967, demeurant professionnellement à GB-EC4R 1DD Londres, Royaume-Uni, 40, Queen Street, gérant de catégorie A;

M. André Wierzbicki, administrateur de société, né à Sydney (Australie), le 20 septembre 1973, demeurant professionnellement à AUS-2000 NSW, Sydney, Australie, 1, Macquarie Place, gérant de catégorie A;

M. Cornelius Martin Bechtel, administrateur de sociétés, né à Emmerich (Allemagne), le 11 mars 1968, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, gérant de catégorie B;

Mme Virginie Dohogne, employée privée, née à Venders (Belgique), le 14 juin 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, gérante de catégorie B.

#### *Deuxième résolution*

Le siège social est établi à L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. Sana, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 9 mars 2007, Relation GRE/2007/1056. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 avril 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007051318/231/326.

(070050729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2007.

**EPI Highgate GP 1 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 141.850,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 121.744.

In the year two thousand and seven, on the twenty-first day of March.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the partners of EPI HIGHGATE GP 1 S.à.r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office at L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer, incorporated by a notarial deed enacted on the November 10, 2006, registered at the Luxembourg trade register section B number 121.744, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2404 page 115358 of December 27, 2006 whose articles of association have not been amended yet.

The meeting is presided by Régis Galiotto, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Flora Gibert, jurist, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Ms Sonia Almeida residing professionally in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole partner present or represented and the number of units held by him are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As it appears from the attendance list, the 500 (five hundred) units of EUR 25.- (twenty-five euros) each representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting is validly constituted and can validly deliberate and resolve on all the items on the agenda of which the partners have been informed beforehand.

III.- That the agenda of the meeting is as follows:

*Agenda:*

1. Increase of the corporate capital by an amount of EUR 129,350.- (one hundred twenty-nine thousand three hundred and fifty euros) so as to raise it from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) to EUR 141,850.- (one hundred forty-one thousand eight hundred and fifty euros) by the issue of 5,174 (five thousand one hundred and seventy-four) shares having a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) each.

2. Subscription and full payment of the new shares by a contribution in kind by the conversion into capital of an unquestioned and immediately payable claim of EUR 129,350.- (one hundred twenty-nine thousand three hundred and fifty euros) existing against the Company in favour of EPI OFFICE 1 S.à r.l. and available for the conversion into capital.

3. Acceptation by the managers of the Company.

4. Subsequent amendment of Article eight of the articles of association of the Company in accordance with the above.

5. Miscellaneous

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The meeting resolves to increase the corporate capital by an amount of EUR 129,350.- (one hundred twenty nine thousand three hundred and fifty euros) so as to raise it from its present amount EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) to EUR 141,850.- (one hundred forty-one thousand eight hundred and fifty euros) by the issue of 5,174 (five thousand one hundred and seventy-four) shares having a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) each.

*Second resolution*

The meeting resolves to admit the subscription of the 5,174 (five thousand one hundred and seventy-four) shares by the sole partner, EPI OFFICE 1 S.à r.l., a limited liability company, incorporated and existing under the laws of Luxembourg,

having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Register under the number B 119.061.

#### *Subscription - Payment*

Thereupon intervenes EPI OFFICE 1 S.à r.l., pre-named subscriber, which declared to subscribe to 5,174 (five thousand one hundred and seventy-four) shares and to fully pay them up by the conversion into capital of its unquestionable and immediately payable shareholders' claim, available for the conversion into capital, against the Company and in favour of EPI OFFICE 1 S.à r.l. to the extent of EUR 129,350.- (one hundred twenty-nine thousand three hundred and fifty euros), the evidence of which has been given to the undersigned notary.

The existence and the value of the said claims and of the waiver of this claims by EPI OFFICE 1 S.à r.l. in exchange for its conversion into capital have been certified to the undersigned notary by a certificate of acknowledgment of debt signed by the managers of the Company, to which a interest free shareholders' loan agreement is attached, and by a certificate of renunciation to the claims signed by the subscriber.

Such certificates, after signature ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

#### *Managers' intervention*

Thereupon, intervene the current managers of the Company, all of them here represented by virtue of a proxy, which will remain here attached.

Acknowledging having been beforehand informed of the extent of their responsibility legally engaged as managers of the Company by reason of the here above described contribution in kind, they expressly agree with the description of the contribution in kind, with its valuation and confirm the validity of the subscription and payment.

#### *Third resolution*

In view of the above resolutions, the meeting resolves to amend article eight of the articles of association to read as follows:

« **Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 141,850.- (one hundred forty-one thousand eight hundred and fifty euros) represented by 5,674 (five thousand six hundred and seventy-four) shares, with a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) each.»

There being nothing further on the agenda the meeting is terminated.

#### *Expenses*

The costs, expenses, remunerations or charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately three thousand euros.

There being no further business before the meeting, the meeting is terminated.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt et un mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée EPI HIGHGATE GP 1 S.à.r.l., ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer, constituée suivant acte notarié reçu le 10 novembre 2006, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, section B sous le numéro 121.744, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2404 page 115358 du 27 décembre 2006, dont les statuts n'ont pas été modifiés.

L'assemblée est présidée par Régis Galiotto, juriste demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Sonia Almeida demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur de EUR 25.- (vingt-cinq euros) chacune représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de

sorte que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer et décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 129.350,- (cent vingt-neuf trois cent cinquante euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) à EUR 141.850,- (cent quarante et un mille huit cent cinquante euros) par l'émission de 5.174 (cinq mille cent soixante-quatorze) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

2. Souscription et paiement des nouvelles parts par un apport en nature consistant en la conversion en capital social d'une créance certaine, et exigible d'un montant de EUR 129.350,- (cent vingt-neuf trois cent cinquante euros) existant à la charge de la Société au profit de EPI OFFICE 1 S.à r.l.

3. Acceptation par les gérants de la Société

4. Modification subséquente de l'article huit des statuts de la Société conformément à ce qui précède.

5. Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'assemblée prend les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 129.350,- (cent vingt-neuf trois cent cinquante euros) pour le porter de son montant actuel de 12.500,- (douze mille cinq cents euros) à EUR 141.850,- (cent quarante et un mille huit cent cinquante euros) par l'émission de 5.174 (cinq mille cent soixante-quatorze) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'admettre la souscription des 5.174 (cinq mille cent soixante-quatorze) parts sociales par l'associé unique, EPI OFFICE 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée au Registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 119.061.

*Souscription - Paiement*

Intervient ensuite EPI OFFICE 1 S.à r.l., souscripteur prédésigné, qui a déclaré souscrire à 5.174 (cinq mille cent soixante-quatorze) parts sociales, et les libérer intégralement par la conversion en capital de sa créance certaine, liquide et exigible à l'encontre de la Société en faveur de EPI OFFICE 1 S.à r.l., à hauteur d'un montant de EUR 129.350,- (cent vingt-neuf trois cent cinquante euros), telle que la preuve en a été apportée au notaire soussigné.

L'existence et la valeur de ladite créance ainsi que la renonciation à cette créance par EPI OFFICE 1 S.à r.l. en échange de sa conversion en capital social ont été certifiées au notaire instrumentant par un certificat de reconnaissance de dette signé par les gérants de la Société, auquel une copie d'un prêt actionnaire est annexée, ainsi que par une déclaration de renonciation signée par le souscripteur.

Ces certificats, après signature ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être formalisés avec lui.

*Intervention des gérants*

Sont alors intervenus les gérants de la Société, tous ici représentés en vertu d'une procuration qui restera annexée.

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité de gérants de la Société à raison de l'apport en nature ci-avant décrit, ils marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation, et confirment la validité des souscription et libération.

*Troisième résolution*

Au regard des résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article huit des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 141.850,- (cent quarante et un mille huit cent cinquante euros) représenté par 5.674 (cinq mille six cent soixante-quatorze) parts sociales d'une valeur de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa contribution, s'élève à environ trois mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Galiotto, F. Gibert, S. Almeida, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2007, Relation: LAC/2007/2996. — Reçu 1.293,50 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007051780/211/160.

(070051194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2007.

**Allco Orion Charley (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 126.032.

—  
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-eighth of February.

Before Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

There appeared:

The private limited company ALLCO LUXEMBOURG PROPERTY HOLDING S.à r.l., with registered office at L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet, in course of registration at the Luxembourg Trade and Companies Register,

here represented by Mr. David Sana, maître en droit, professionally residing at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed ne varietur by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing party, represented by Mr. David Sana, pre-named, requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited company, («société à responsabilité limitée»), as follows:

**Art. 1.** There is hereby established a private limited company («société à responsabilité limitée») which will be governed by the laws in force, namely the Companies' Act of August 10, 1915 and by the present articles of association.

**Art. 2.** The company's name is ALLCO ORION CHARLEY (LUXEMBOURG) S.à r.l.

**Art. 3.** The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

**Art. 4.** The registered office of the company is established in Luxembourg.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for the amendments of the articles of association.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

**Art. 5.** The company is established for an unlimited duration.

**Art. 6.** The corporate capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) sharequotas of twenty five Euro (EUR 25.-) each.

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended law concerning trade companies are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own sharequotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

**Art. 7.** The sharequotas are indivisible with respect to the company, which recognizes only one owner per sharequota. If a sharequota is owned by several persons, the company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the company the owner of the sharequota. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the sharequotas encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

**Art. 8.** The transfer of sharequotas inter vivos to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital. The transfer of sharequotas mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the sharequotas are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

**Art. 9.** Apart from its capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the company with respect to the advance and interests accrued thereon.

**Art. 10.** The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the company. In case of the death of a shareholder, the company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

**Art. 11.** The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the company nor interfere in any manner in the management of the company.

They have to refer to the company's inventories.

**Art. 12.** The company is managed and administered by one or more managers, whether shareholders or third parties. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of the category A and manager(s) of the category B.

The mandate of manager is entrusted to him/them until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

In case of a single manager, the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the sole signature of the manager.

In case of plurality of managers, the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the joint signatures of a manager of the category A together with a manager of the category B.

The board of managers can deliberate or act validly only if a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the company's transactions and to represent the company in and out of court.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

**Art. 13.** No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

**Art. 14.** The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

**Art. 15.** The company's financial year runs from the first of January to the thirty first of December of each year.

**Art. 16.** Each year, as of the thirty-first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

**Art. 17.** Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

**Art. 18.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company. Each year five percent (5%) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

**Art. 19.** In the event of the dissolution of the company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the company's liquidation is closed, the company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the sharequotas they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

**Art. 20.** With respect to all matters not provided for by these articles of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.

**Art. 21.** Any litigation which will occur during the liquidation of the company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the company, will be settled, insofar as the company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

#### *Transitory dispositions*

The first fiscal year will begin now and will end on December 31, 2007.

#### *Subscription and payment*

The articles of association having thus been established, the appearing party, duly represented, declares to subscribe all the five hundred (500) sharequotas with a par value of twenty five Euro (EUR 25.-) each.

All the five hundred (500) sharequotas have been paid up in cash to the extent of one hundred percent (100%) so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

#### *Expenses*

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand two hundred and fifty Euro.

#### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the company, the sole shareholder representing the entire corporate capital takes the following resolutions:

#### *First resolution*

The following persons are appointed managers of the company for an indefinite period:

Mr. David Swannell, company director, born in London (United Kingdom), on October 24, 1967, residing professionally at UK-EC4R 1DD London, United Kingdom, 40, Queen Street, manager of the category A;

Mr. André Wierzbicki, company director, born in Sydney (Australia), on September 20, 1973, residing professionally at AUS-2000 NSW, Sydney, Australia, 1, Macquarie Place, manager of the category A;

Mr. Cornelius Martin Bechtel, company director, born in Emmerich (Germany), on March 11, 1968, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, manager of the category B;

Mrs. Virginie Dohogne, private employee, born in Verviers (Belgium), on June 14, 1975, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, manager of the category B.

*Second resolution*

The registered office of the company is established in L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary, by his surname, Christian name, civil status and residence, the said attorney signed together with us, the notary, the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt-huit février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société à responsabilité limitée ALLCO LUXEMBOURG PROPERTY HOLDING S.à r.l., avec siège social à L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet, en voie d'enregistrement au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, ici représentée par Monsieur David Sana, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La comparante, représentée par Monsieur David Sana, pré-nommé, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de ALLCO ORION CHARLEY (LUXEMBOURG) S.à r.l.

**Art. 3.** La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la loi modifiée sur les sociétés commerciales sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

**Art. 7.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

**Art. 8.** Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

**Art. 9.** A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

**Art. 12.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composés de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) catégorie B.

Le mandat de gérant lui/leur est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

En cas de gérant unique, la société sera valablement engagée envers les tiers par la seule signature du gérant.

En cas de pluralité de gérants, la société sera valablement engagée envers les tiers par les signatures conjointes d'un gérant de catégorie A ensemble avec un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut également être réuni par conférence téléphonique, par vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication, permettant à tous les participants de s'entendre mutuellement. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, adopter des résolutions par voie circulaire en donnant son accord par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie, ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. L'ensemble de ces documents constituera le procès-verbal justifiant de l'adoption de la résolution.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

**Art. 13.** Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 14.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,

- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

**Art. 15.** L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

**Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

**Art. 18.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 19.** En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

**Art. 21.** Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2007.

#### *Souscription et paiement*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, dûment représentée, déclare souscrire à toutes les cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

Toutes les cinq cents (500) parts sociales ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est dès à présent à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille deux cent cinquante Euros.

#### *Résolutions de l'associée unique*

Immédiatement après la constitution de la société, l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les personnes suivantes sont nommées gérants de la société pour une durée indéterminée:

M. David Swannell, administrateur de société, né à Londres (Royaume-Uni), le 24 octobre 1967, demeurant professionnellement à GB-EC4R 1DD Londres, Royaume-Uni, 40, Queen Street, gérant de catégorie A;

M. André Wierzbicki, administrateur de société, né à Sydney (Australie), le 20 septembre 1973, demeurant professionnellement à AUS-2000 NSW, Sydney, Australie, 1, Macquarie Place, gérant de catégorie A;

M. Cornelius Martin Bechtel, administrateur de sociétés, né à Emmerich (Allemagne), le 11 mars 1968, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, gérant de catégorie B;

Mme Virginie Dohogne, employée privée, née à Verviers (Belgique), le 14 juin 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, gérante de catégorie B.

#### *Deuxième résolution*

Le siège social est établi à L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. Sana, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 9 mars 2007, Relation GRE/2007/1057. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 avril 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007051317/231/327.

(070050730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2007.

### **Foyer Asset Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 58.456.

Les comptes annuels et le rapport du reviseur d'entreprises au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FOYER ASSET MANAGEMENT S.A.

A. Birget / M. Dell

Administrateur / Président

Référence de publication: 2007051210/2096/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2007, réf. LSO-CD01895. - Reçu 46 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070050577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2007.

### **B-Lab S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8039 Strassen, 32, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 126.607.

#### STATUTS

L'an deux mille sept, le treize mars.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg

Ont comparu:

1) Monsieur Abdelkrim Sofiane, Technicien Informatique, né à Tizirt sur mer (Algérie) le 23 février 1978, demeurant à L-8039 Strassen, 32, rue des Prés.

2) Monsieur Behloul Zakaria, pharmacien, né à Charenton-le-Pont le 27 juin 1975, demeurant à 36, bd Anatole France à Aubervilliers (France).

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

#### **Titre I<sup>er</sup> . Dénomination, Siège, Durée, Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de B-LAB S.à r.l.

**Art. 3.** Le siège social est établi à Strassen.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision des associés.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5.** La société a pour objet tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, la vente, la distribution et la commercialisation de tous produits et accessoires relatifs à la santé, l'hygiène et les soins du corps dont notamment tous les produits parapharmaceutiques (cosmétiques, produits conseils, produits diététiques...), les produits de beauté, de soins, de bien-être, de parfumerie ainsi que tous produits paramédicaux (appareil audio, lentilles, loupes, cannes...).

La société a pour objet également la vente de produits dérivés tels que les bijoux de fantaisies, les coffrets cadeaux, les lunettes solaires...

Elle pourra également exercer dans l'obtention, l'achat, la rétrocession, la vente, l'exploitation de tout brevet, licence, procédé et marque de fabrique.

Elle pourra en outre exercer dans l'activité de conseils en beauté, soins du corps, soins du visage et diététique tant générale que sportive.

La société aura également pour objet l'acquisition, la souscription, la détention, la gestion, la vente de toutes participations mobilières majoritaires ou non, dans toutes les sociétés et entreprises industrielles, commerciales ou artisanales. Elle pourra également prévoir la création, l'animation, l'exploitation de tout réseau de distribution, de franchises, de concession.

Elle pourra exercer toute activité susceptible de favoriser la réalisation de son objet social, et participer à une telle activité de quelque façon que ce soit.

Elle peut participer dans ou se fusionner avec d'autres sociétés ou entreprises qui peuvent contribuer à son développement ou le favoriser.

## **Titre II. Capital social, Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (124,- EUR) chacune.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites par les associés comme suit:

- Abdelkrim Sofiane prénommé: quarante-neuf parts sociales, et . . . . .	49
- Behloui Zakaria prénommé: cinquante et une parts sociales . . . . .	<u>51</u>
Total: cent parts sociales . . . . .	100

Toutes ces parts sociales ont été libérées par des versements en numéraire à un compte bancaire, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues à l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé ne mettent pas fin à la société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants-droits ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

## **Titre III. Administration**

**Art. 12.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés moyennant un agrément préalable de l'organe de gestion.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément unanime de tous les associés combiné avec l'agrément préalable de l'organe de gestion. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément unanime combiné avec l'agrément préalable de l'organe de gestion.

Un délai de paiement de six mois est consenti. Les parts sont cédées à la valeur établie lors de la dernière assemblée générale.

Le prix ainsi fixé est valable jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle et ne peut être modifié entre-temps que par une décision de l'assemblée générale prise aux conditions de présence et de majorité requise pour les modifications aux statuts.

Le prix est payable au plus tard dans l'année à compter du jour du rachat. En aucun cas, le cédant ne peut exiger la dissolution de la société. Les parts ne peuvent être cédées ou transmises par décès à des tiers

**Art. 13.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

## **Titre IV. Exercice social, Répartition des bénéfices**

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2007.

**Art. 16.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. L'associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 17.** Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'associé.

#### **Titre V. Dissolution, Liquidation**

**Art. 18.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VI. Disposition générale**

**Art. 19.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

##### *Frais*

Les comparants ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille trois cents euros (1.300,- EUR).

##### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant, les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

##### *Première résolution*

Est appelé aux fonctions de:

- Gérant technique Monsieur Abdelkrim Sofiane prénommé,
- Gérant administratif Monsieur Behlouli Zakaria prénommé.

La société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe des deux gérants.

Le mandat des gérants est établi pour une durée indéterminée.

##### *Deuxième résolution*

Le siège social de la société est fixé à L-8039 Strassen, 32, rue des Prés.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Abdelkrim, B. Zakaria, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2007, Relation: LAC/2007/2138. — Reçu 124 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007052263/220/123.

(070052149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

---

#### **eWitness Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 109.909.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

**SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE***Banque domiciliataire*

Signatures

Référence de publication: 2007051236/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2007, réf. LSO-CC07151. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070050533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2007.

**Société Immobilière Palmadaise S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 41.028.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 17 avril 2007.

M. Schaeffer

*Notaire*

Référence de publication: 2007051436/5770/12.

(070051129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2007.

**Wetra Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3372 Leudelange, Zone Industrielle Am Bann.

R.C.S. Luxembourg B 53.288.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Biel

*Notaire*

Référence de publication: 2007051438/203/11.

(070051136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2007.

**Fassa International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 86.030.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007051193/717/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2007, réf. LSO-CD01578. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070050469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2007.

**WCC Plauen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 121.377.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 46791 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

*Notaire*

Référence de publication: 2007051454/211/11.

(070051352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2007.